



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

Le 11 mai 2021

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil tenue le 10 mai à 19h30 à la salle du Conseil municipal, de l'Hôtel de Ville du 258, rue Principale, à Saint-Alexis à huis clos en vertu de l'arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, dûment convoquée pour 19h30 ce lundi 10 mai 2021 à laquelle sont présents les Conseillers suivants :

M^{me} Guylaine Perreault – poste n°1
M. Denis Ricard – poste n°2
M. Sébastien Ricard – poste n°3 – ABSENT

Mme Myriam Arbour – poste n°4 – ABSENTE
M^{me} Chantal Robichaud – poste n°5
M. Clément Allard – poste n°6

Formant quorum sous la présidence du Maire M. Robert Perreault. Est également présente Madame Lorraine C. Gamelin, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

Ouverture de la séance à 19h30.

2021.05.12 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la Conseillère Chantal Robichaud d'adopter l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil présents.

2021.05.13 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 AVRIL 2021

IL EST PROPOSÉ par Madame la Conseillère Guylaine Perreault d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 avril 2021.

Monsieur le Maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil présents.

2021.05.14 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 AVRIL 2021

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Clément Allard d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 avec la correction de la résolution 2021.04.26.

Monsieur le Maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil présents.

2021.05.15 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 2021

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Clément Allard d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2021.

Monsieur le Maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil présents.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL (suite)

2021.05.16 PÉRIODE DE QUESTIONS

A) Demande de rectification des mesures de sécurité concernant la circulation de la rue Ricard.

Pour donner suite aux discussions, ce problème peut être résolu que par la présence de la police. Il sera demandé à la SQ d'être plus présente.

B) Demande faite à savoir s'il y aura de l'asphaltage de la Place Larose en 2021.

La Municipalité ne fera pas l'asphaltage cette année. Une soumission sera demandée afin de connaître le coût de l'asphaltage. Par la suite, une rencontre aura lieu avec les citoyens concernés.

2021.05.17 FORMATION EN GESTION DE CHANGEMENT

ATTENDU QUE CogniVers offre un service de formation en gestion de changement sur une période de 8 semaines pour un total de 1 600\$ taxes en sus.

IL EST PROPOSÉ par Madame la Conseillère Chantal Robichaud que la Municipalité de Saint-Alexis offre une formation à Marie-Josée Martel, Adjointe à la direction.

Monsieur le Maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil présents.

2021.05.18 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre.

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre.

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBTQ+, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société.

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Clément Allard de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Monsieur le Maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil présents.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL (suite)

2021.05.19 SÉANCE DU CONSEIL – CORRECTION DU CALENDRIER 2021

CONSIDÉRANT QU'il y a des corrections à apporter au calendrier des séances 2021.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit adopter annuellement le calendrier des séances régulières du Conseil municipal qui auront lieu à 20h à la Salle communautaire.

- Lundi 21 juin 2021
- Jeudi 15 juillet 2021
- Lundi 16 août 2021
- Lundi 13 septembre 2021
- Lundi 4 octobre 2021
- Lundi 22 novembre 2021
- Lundi 20 décembre 2021

IL EST PROPOSÉ par Madame la Conseillère Chantal Robichaud d'adopter les corrections ci-dessus apportées au calendrier des séances du conseil 2021.

Monsieur le Maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil présents.

2021.05.20 COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX – ENTENTE INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté et les municipalités ont convenu de conclure une entente intermunicipale ayant pour objet de prévoir une délégation de compétence par les municipalités à la Municipalité régionale de comté afin de procéder à un appel d'offres public pour les collectes municipales itinérantes de résidus domestiques dangereux et afin d'assurer la gestion du contrat en découlant, le tout conformément aux articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec (article 468 de la Loi sur les citées et villes)*.

CONSIDÉRANT QUE puisque les municipalités locales délèguent, par la présente, leur compétence à la Municipalité régionale de comté pour effectuer l'appel d'offres et la gestion du contrat relatif aux collectes municipales itinérantes de résidus domestiques dangereux, ils deviennent ainsi les délégants, et conséquemment, ils sont automatiquement liés par l'acceptation d'une soumission par la Municipalité régionale de comté.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté, à titre de délégataire, a procédé au lancement de l'appel d'offres en mars 2021 afin d'obtenir un service de collectes itinérantes de résidus domestiques dangereux dans huit municipalités.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexis fait partie des municipalités pour lesquelles une collecte itinérante est planifiée.

CONSIDÉRANT QU'une copie de l'entente intermunicipale concernant les collectes municipales itinérantes de résidus domestiques dangereux est remise aux membres du Conseil.

IL EST PROPOSÉ par Madame la Conseillère Chantal Robichaud et résolu :

D'ACCEPTER l'entente intermunicipale concernant les collectes municipales itinérantes de résidus domestiques dangereux telle que remise aux membres du Conseil.

D'AUTORISER le Maire et la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente intermunicipale concernant les collectes municipales itinérantes de résidus domestiques dangereux, conditionnellement à l'acceptation par l'ensemble des municipalités de conclure ladite entente.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil présents.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL (suite)

2021.05.21 RENOUELEMENT CONTRAT ENTRETIEN VENTILATION TECHNICLIM INC.

ATTENDU QUE la Municipalité est satisfaite des services rendus par Techniclim inc.

ATTENDU QUE son offre de service en date du 1^{er} mai 2021, portant le n° 1313, au montant de 2 672,40\$ taxes en sus.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Clément Allard de renouveler le contrat n° 1313 pour l'année 2021-2022.

Les visites se feront en juin 2021, septembre 2021, décembre 2021 et mars 2022.

Monsieur le Maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil présents.

2021.05.22 LOISIRS ET SPORT LANAUDIÈRE

IL EST PROPOSÉ par Madame la Conseillère Guylaine Perreault que la Municipalité adhère à Loisirs et sport Lanaudière pour un montant de 100\$.

Monsieur le Maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil présents.

2021.05.23 MRC MONTCALM – PROTOCOLE D'ENTENTE – DESTINATION NOUVELLE-ACADIE

ATTENDU QU'un protocole d'entente est à conclure avec la MRC Montcalm pour le projet « Destination Nouvelle-Acadie ».

ATTENDU QUE le coût relié à cette entente est de 100\$ annuellement.

ATTENDU QUE la durée du protocole est d'une période d'un an à compter de la signature.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Clément Allard de conclure une entente entre la Municipalité et la MRC Montcalm « Destination Nouvelle-Acadie – Produits touristique 2021 ».

Monsieur le Maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil présents.

2021.05.24 DEMANDE DE DEVA6

ATTENDU le cadre du projet de développement de DEVA6.

ATTENDU QUE DEVA6 demande l'autorisation de lotir son terrain avant de faire les infrastructures.

EN CONSÉQUENCE suite aux discussions il est proposé de rencontrer les promoteurs afin de conclure une entente.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL (suite)

2021.05.25 LIGNAGE DE RUES

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour le lignage des rues soit 26,7 km de lignes axiales et 23,1 km de lignes de rives.

	Ligne axiale	Ligne de rive	Lignes d'arrêts
	Prix au kilomètre (avant taxes)	Prix au kilomètre (avant taxes)	Prix au kilomètre (avant taxes)
Lignes MD	206,00\$	206,00\$	23,00\$
Lignco	438,00\$	438,00\$	41,75\$

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la Conseillère Guylaine Perreault de donner le contrat à Lignes M.D.

Monsieur le Maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil présents.

2021.05.26 RÉPARATION ROUTE GRANDE LIGNE (4 000\$)

CONSIDÉRANT QUE la route Grande Ligne s'est affaissée à la hauteur du 333, Grande Ligne.

CONSIDÉRANT QUE la route devient dangereuse.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la Conseillère Chantal Robichaud de procéder à la réparation par Transport et excavation Syl-20 inc. pour un montant d'environ 4 000\$.

Monsieur le Maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil présents.

2021.05.27 DIVERS

L'École Notre-Dame offre ses remerciements pour l'aide reçue de la Municipalité.

2021.05.28 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Clément Allard, d'approuver les comptes à payer.

- Chèques n°4979 à 5002 pour un total de 183 606,43\$ incluant les résolutions d'adhésion pour un montant de 175\$.
- Dépenses préautorisées payées d'avance pour un total de 26 234,92\$.

Monsieur le Maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil présents.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL (suite)

2021.05.29 LEVÉE DE LA SÉANCE 20h12

IL EST PROPOSÉ par Madame la Conseillère Chantal Robichaud que la séance soit levée à 20h12.

Monsieur le Maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil présents.

Robert Perreault,
Maire

Lorraine C. Gamelin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

« Je, Robert Perreault, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Robert Perreault
Maire